



ÉDITORIAL

Olivier Charpateau

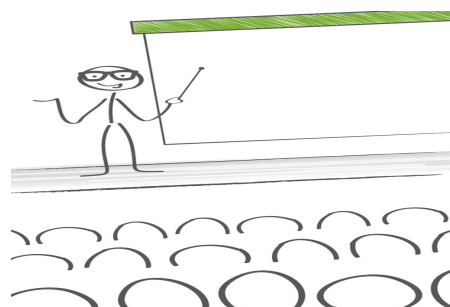
Co-directeur scientifique de la Chaire EGE

Maître de conférences à l'Université Paris-Dauphine

Une fois n'est pas coutume, l'actualité nous offre un terreau quasiment universel de questionnements sur la gouvernance, le pouvoir, le comportement, la stratégie d'entreprise et les stratégies individuelles. Voici donc un organisme visant à promouvoir un sport collectif parmi les plus populaires, et répandu dans le monde entier, qui se trouve dans la tourmente. La FIFA (fallait-il la nommer ?) se trouve accusée de mauvaise gouvernance, de pratiques moralement discutables, et de soustraction aux organismes de contrôle, d'utilisation de fonds publics, de corruption active et passive !

Cet événement est intéressant à cinq titres. D'abord parce que nous sommes en présence d'une organisation internationale, dont le cadre juridique qui encadre son activité est complexe à appréhender. Il s'agit finalement d'une sorte de multinationale associative dont la capacité à se soustraire aux règles nationales est similaire à celle des grandes entreprises transnationales. Ensuite, cela pose la question de la gouvernance des fédérations internationales sportives. Ce qui alerte ici, c'est le niveau de corruption et non la corruption en elle-même. En d'autres termes, comment les membres actifs locaux ont-ils pu passer à côté de dérives évidentes, et comment ont-ils pu ignorer les montants ainsi utilisés. Il est également intéressant de constater d'où vient la première menace sur la FIFA. Ce sont les Etats-Unis qui ont lancé l'alerte sur la base d'infractions au droit nord-américain. Mais les arrestations sont réalisées en Suisse. Comment un élément de droit national peut-il mettre à mal une entité aussi puissante, en dehors du territoire national. C'est la question de l'extraterritorialité du droit américain. Ensuite, force est de constater l'effet boule de neige qu'a provoqué la première vague de mises en cause. On a assisté pendant deux semaines à une série ininterrompue de révélations faites par les acteurs eux-mêmes de la controverse. Une sorte de sauve-qui-peut libérateur. Enfin, la question de la réaction des parties prenantes, tels que les sponsors ou les partenaires commerciaux, devrait nous donner matière à réfléchir sur le pouvoir indirect des clients et fournisseurs, et sur la capacité du marché à interagir avec des questions de corruption et d'éthique.

ACTUALITÉS DE LA CHAIRE



Conférence de Toru Yoshikawa, professeur de Management à l'Université de Management de Singapour

Le 15 juin dernier, la Chaire EGE a accueilli à l'Université Paris-Dauphine Toru Yoshikawa, professeur de management à l'Université de Management de Singapour (SMU). Toru Yoshikawa est intervenu sur la thématique : «Corporate governance in Asia, one size does not fit all», comparant ainsi le gouvernement d'entreprise dans les économies parmi les plus puissantes d'Asie : la Chine, le Japon, la Corée du Sud et Singapour.

Nouvelles sessions de la Causerie

Deux nouvelles sessions de la Causerie, le Club de discussion de la Chaire EGE réservé aux partenaires et aux invités privilégiés, ont eu lieu les 06 mai et 23 juin derniers. La session du 06 mai portait sur le thème « Conformité, éthique, droit, RSE : quelles complémentarités ? », tandis que celle du 23 juin a eu pour sujet « Culture du résultat et pression sur la performance ».

Table-ronde «Evaluation et Gouvernance de la Recherche»

Mardi 30 juin, la Chaire EGE et l'Institut Pasteur ont co-organisé une table-ronde sur la thématique «Evaluation et Gouvernance de la Recherche». Nicolas Berland, Professeur à l'Université Paris-Dauphine, Yves Gingras, Professeur à l'Université du Québec de Montréal, et Roland Gori, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, ont exprimé leur point de vue sur le sujet.

Pour accéder aux comptes rendus et vidéos des événements de la Chaire EGE, vous pouvez consulter notre site internet :

www.chaireethique.fondation.dauphine.fr

FOCUS SUR...

À la recherche de l'impossible neutralité de l'évaluation en comptabilité

Pierre LABARDIN

Chercheur associé à la Chaire EGE

Maître de conférences à l'Université Paris-Dauphine

Le passage aux IFRS en 2005 a impliqué le glissement progressif du coût historique que prônait la comptabilité française traditionnelle vers une comptabilité supposée être plus proche de la réalité. Elle implique la référence à des prix de marché et des modèles économiques fondés sur les flux de trésorerie supposés mieux rendre compte de la réalité. Ce mouvement n'est pas global, nombre d'actifs restant valorisés en coût historique.

Mais le champ des actifs pouvant être valorisé en juste valeur s'étend progressivement, comme cela a été par exemple le cas des immeubles de placement avec l'IAS 40 qui ouvre cette possibilité au-delà même des instruments financiers. Avant l'IAS 40, un actif comme un immeuble avait déjà plusieurs classements comptables possibles. Pour un spéculateur, cela pouvait être un stock, mais dans la plupart des cas, il s'agissait d'une immobilisation corporelle. L'IAS 40 ouvre une nouvelle distinction entre les immobilisations corporelles (IAS 16) et les immeubles de placement, qui sont supposés s'apparenter à des actifs financiers. Ce sont en effet soit des immeubles de location, soit des biens détenus en vue d'une plus-value.

Le principal changement entre les deux normes qui offrent chacune un choix entre juste valeur et coût historique (IAS 40) et modèle de la réévaluation et coût historique (IAS 16) est l'impact sur le résultat. Là où l'IAS 16 fait passer le gain latent avec le modèle de la réévaluation dans les capitaux propres (et non dans le résultat), la juste valeur permet de l'incorporer au résultat. Alors que l'option du modèle de la réévaluation a été peu choisie par les entreprises (il est vrai que le champ est plus large), la juste valeur qui permet d'impacter le résultat à court terme a eu plus de succès.

L'introduction de ces modèles pose néanmoins question: même si la norme sur la juste valeur (IFRS 3) essaie de prévenir les risques que posent inévitablement ces outils, il est illusoire de penser que tout actif dispose d'un prix objectif avant toute évaluation. Les biens singuliers de par leur surface, leur situation ou même leur nombre (on pense ici particulièrement à l'immobilier d'entreprise) sont à la fois rares mais avec peu d'acheteurs potentiels. La transaction n'est donc pas stable et l'évaluation complexe à réaliser, avec une pro-cyclicité forte.

Ainsi en est-il des comptes d'Unibail-Rodamco entre 2005 et 2009. Spécialisé dans la location de surfaces commerciales, la montée de l'immobilier entre 2005 et 2007 a généré un résultat purement conjoncturel lié à la bulle immobilière. Les années 2008 et 2009 ont au contraire été marquées par de lourdes pertes liées au retournement du marché. Pourtant, l'analyse des comptes permet de montrer que la performance économique, c'est-à-dire les revenus des locations a fortement progressé en 2008 et 2009. Dès lors, on peut s'interroger sur la pertinence économique que les IFRS sont supposées amener.

Une deuxième conséquence doit aussi être envisagée dans le cadre de ces transactions. Dans la mesure où le prix de certains biens n'existe pas a priori (qui peut définir la valeur du château de Versailles ?), l'évaluation peut revêtir une fonction inattendue : elle peut construire le prix en servant de base de discussion. Autrement dit, l'outil d'évaluation ne refléterait pas un prix préexistant mais le construirait. Prenons un exemple pour rendre cela concret : une tour à la Défense n'a pas de prix a priori, tout simplement parce que le bien est unique et le nombre d'acheteurs très limité, voire unique. Chaque transaction peut donner lieu à des prix différents. Dans ce cadre, l'évaluation ne reflète pas une réalité inexistante (il existerait un prix de marché neutre et objectif) ; l'évaluation peut toutefois servir de base de négociation pour un futur prix.

Certes, l'IAS 40 a prévu ce cas de figure : en cas d'impossibilité d'évaluer un bien, celui-ci devrait être évalué en coût historique. Néanmoins, il peut s'avérer complexe pour l'évaluateur de l'affirmer (question de crédibilité) et même dangereux de le faire systématiquement (risque de perte de marché).

Cet usage potentiel de l'évaluation n'est pas sans poser des questions éthiques : dans quelle mesure les organisations pourraient utiliser l'évaluation non plus comme un outil de transparence, mais plutôt comme un outil de gestion du résultat ? Face à cet usage de l'évaluation, quelle responsabilité pour l'évaluateur ? Celui-ci peut se retrouver dans des situations complexes quand les contrats d'évaluation portent sur des montants importants et que l'évalué doit aussi être traité comme un client.

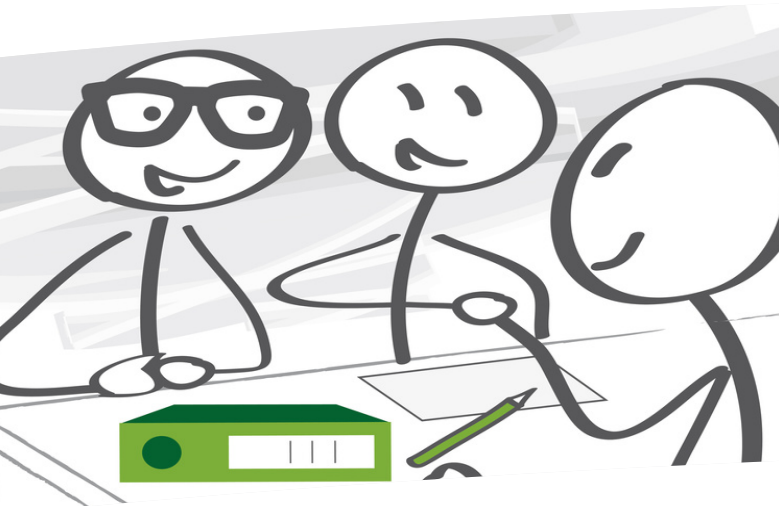
Au-delà des seules questions éthiques, ce lien complexe entre évaluation, prix et valorisation comptable est évidemment un enjeu majeur de gouvernance puisqu'il y a la possibilité d'influer sur le résultat comptable à court terme. Et pour en mesurer les enjeux, il faut des études de situations réelles pour comprendre les comportements à l'œuvre.



ACTUALITÉS ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE

Une loi sur le devoir de vigilance pour responsabiliser les entreprises

Un projet de loi propose de créer un devoir de vigilance des entreprises. Cette loi concerne uniquement les grands groupes français, soient entre 150 et 200 entreprises. Ces sociétés vont devoir montrer qu'elles agissent pour limiter les risques liés à leur activité, y compris chez leurs sous-traitants étrangers, en mettant en place des plans de vigilance. Adoptée par l'Assemblée Nationale le 30 mars dernier, la proposition de loi doit maintenant passer devant le Sénat.



Management et Philosophie à l'Université Paris-Dauphine

Le 25 mars dernier, une demi-journée de Workshop sur la thématique de la place de l'éthique dans le management a eu lieu à l'Université Paris-Dauphine. Cet événement a été co-organisé par le Cercle de l'Innovation et le centre de recherche DRM-MO, en partenariat avec l'EM Lyon Business School. À cette occasion, Olivier Charpateau, maître de conférences à l'Université Paris-Dauphine et co-directeur de la Chaire EGE, est intervenu sur le thème « L'éthique des managers à l'épreuve de la philosophie morale ».

ACTUALITÉS PARTENAIRES

Le Groupe Bolloré célèbre la Journée de la Sécurité et de la Santé au travail

Le 28 avril dernier, à l'occasion de la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, le Groupe Bolloré a déployé d'importantes campagnes de sensibilisation et de prévention dans ses filiales. Les employés ont pu s'essayer à des exercices d'urgence et ont suivi des formations sur des procédures spécifiques ou des bonnes pratiques, ainsi que des sessions de sensibilisation. Les filiales concernées étaient celles qui interviennent dans les métiers portuaires, ferroviaires, du transport, de la logistique et de l'énergie. Autant d'activités où la sécurité et la santé des collaborateurs sont une priorité permanente et sont gages de la qualité des services proposés aux clients.

À l'occasion de la Journée Mondiale de l'Environnement, Total évoque ses solutions pour réduire son empreinte environnementale

Le 05 juin dernier, Total a rappelé qu'une grande partie de sa production d'électricité se faisait à partir de gaz naturel, laquelle entraîne moins de rejets de dioxyde de carbone que celle produite à partir de charbon. Le groupe a aussi souligné son engagement pour le développement d'énergies renouvelables, l'énergie solaire en particulier, grâce à sa filiale SunPower. Le groupe a enfin voulu rappeler qu'il fournit de l'énergie aux populations les plus démunies, mettant en avant son programme « Total Access to Energy », qui a pour mission de lutter contre la précarité énergétique. En revenant sur ces initiatives, Total montre son engagement en faveur du climat.

AGENDA

14 Septembre 2015 :

Date limite de remise des mémoires concourant au Prix du Meilleur Mémoire 2015 en M2 Ethique et Gouvernement d'Entreprise

14 Octobre 2015 - 18h - Université Paris-Dauphine, Salle A709 :

Table-ronde « Business Ethics, Culture & Practices »



DIRECTION SCIENTIFIQUE / Nicolas Berland - Olivier Charpateau

CHARGÉE DE PROJETS / Florence Faucheur

Fondation Partenariale Paris-Dauphine / Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75116 Paris
Tél : +33 (0)1 44 05 44 35 - E-mail : florence.faucheur@fondation-dauphine.fr